



## casser une indivision (succession) immobiliere

Par **antoine59470**, le **19/02/2013** à **15:30**

Bonjour,

ma question porte sur une indivision immobilière.

Nous sommes une famille de 3 personnes (pere et 2 enfants).

La maison ns appartient a tous les 3. Pour toutes procedures nous devons signer tous les 3.

Les parts de chacun sont établies.

Un des enfants bloque systématiquement la vente en refusant de signer le compromis de vente alors que les 2 autres personnes sont d'accord.

Y a t il un recours pour casser cette indivision au profit de l'intérêt commun ?

merci d'avance

Cordialement

Par **youris**, le **19/02/2013** à **18:21**

bjr,

si vous avez les 2/3 de l'indivision, vous pouvez demander au tribunal l'autorisation de vendre malgré l'opposition d'un indivisaire.

mais comme toute procédure judiciaire ce sera long et couteux.

cdt